



Bulletin municipal

Municipalité de Lac-des-Aigles Volume 7 Numéro 1 Mars 2015

75, rue Principale C.P. 70, Lac-des-Aigles (Québec) G0K 1V0
Téléphone : (418) 779-2300 Télécopieur : (418) 779-3024
Courriel : info@lacdesaigles.ca



MOT DU MAIRE

Chères citoyennes, chers citoyens,

Nous avons eu tout un hiver... des minimums records vieux de 115 ans, des moyennes de température beaucoup plus froides que les normales mais en contrepartie peu de neige ! Pour la voirie ce fut un bel hiver qui nous fera économiser sur le budget prévu.

Tel que prévu nous avons fait l'acquisition d'un nouveau camion de service au coût de 13222\$ c'est un Dodge Ram 2007 avec 260 000 km, notre vieux Dodge 1993 nécessitait trop de réparations.

Et tel que prévu aussi nous avons fait l'acquisition d'un camion à neige, un 10 roues, année 2007, 230 000 km, au coût de 55 000 \$. Celui-ci remplacera notre camion Inter 1993 qui ne répond plus aux exigences minimums du ministère des transports. Nous avons toute la saison estivale pour terminer de l'équiper. Nous transférerons ce qui est encore bon et nous achèterons une nouvelle boîte à sel (+ ou - 20 000 \$). Vous comprendrez que le « nous » veut dire Berthier Beaulieu, notre mécanicien aidé de Doris Dubé.

Tous ces achats sont payés comptant, à même le surplus accumulé. Je tiens à spécifier que le conseil est convaincu que notre démarche est la moins coûteuse et la plus bénéfique au niveau du budget municipal, comparé à l'achat de véhicules neufs.

La municipalité effectuera des travaux dans l'entrée de la salle communautaire au sous-sol et dans la toilette des femmes afin de permettre aux gens en fauteuil roulant ou à mobilité réduite de participer aux activités au sous-sol et d'utiliser la salle de toilette. Ces transformations nous coûteront 25 000\$ pour un projet total de 45 000 \$ car nous avons reçu une confirmation d'une subvention fédérale de 20 000 \$ Ces travaux combleront une lacune importante au niveau de notre salle communautaire, celle de l'accessibilité pour tous. Notre édifice municipal fêtera ses 20 ans cette année et le dernier paiement sera au début décembre de cette année au montant de 15 300 \$ en versement de capital.

Le déménagement de notre bureau municipal s'est bien effectué; tout est en place et fonctionnel au niveau communication et informatique. Notre directrice générale Mme Francine Beaulieu s'est bien adaptée à son nouvel environnement et apprécie grandement l'aide de Mme Nadia Castonguay, à raison de 15 heures/semaine. Le nouvel horaire d'ouverture semble satisfaire les citoyens de notre municipalité et les membres de la caisse populaire.

Je termine en souhaitant un bon printemps et une bonne saison des sucres à nos valeureux acériculteurs (trices) et leurs employés (es).

Claude Breault
maire

Prochaines parutions du Bulletin :

- Été 2015
- Automne 2015
- Hiver 2015
- Printemps 2016

Date limite de remise des articles :

- 12 mars 2015
- 12 juin 2015
- 9 septembre 2015
- 11 décembre 2015

Table des matières

Mot du maire	1
Informations municipales	2-9
Développement	10
La vie scolaire	10
Info-Biblio	11
Animation lecture	12
Mot caché	13
L'âgisme	14
Mesures de prévention – Érablière	15
La lueur de l'espoir	16
Les diabétiques – amis du KRTB	16
Concours STOC	17
Gymkhana	17
Nouveau-né	18
Horaires	19
Relais pour la vie – Soupe populaire	20
Événements à venir	20
Conseil municipal	20

INFORMATIONS MUNICIPALES

Résolution 344-14 RÉSEAU ROUTIER LOCAL

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le Premier rang et le chemin du Nord-du-Lac pour un montant net subventionné de 14 328,85\$, conformément aux exigences du ministère des Transports. Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Résolution 345-14 CAMION DODGE

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate le contremaître pour trouver un camion avec plate-forme en vue de remplacer le nôtre qui n'est plus adéquat.

Résolution 346-14 CAMION À NEIGE

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate le contremaître pour trouver un camion à neige au coût total taxes incluses de 99 999.99 \$ soit aux alentours de 86 972 \$ avant taxes. Des invitations seront faites auprès de 2 fournisseurs. Que l'achat soit financé à compter de 2015 et qu'à cette fin un montant de 10 000 \$ soit affecté du surplus accumulé non affecté dans le budget 2015 en vue des paiements de capital et intérêts.

Résolution 347-14 SOUFFLEUR

Souffleur : Garage N. Thiboutot à 1815 \$ + taxes, de Garage Ghislain St-Pierre à 2200 \$ + taxes et Alcide Ouellet et fils un premier modèle à 4 900 \$ + taxes et un 2^e à 3533 \$ + taxes. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse l'achat du souffleur au coût le moins élevé de Garage N. Thiboutot à 1815 \$ + taxes. Et autorise la directrice à émettre le chèque.

Résolution 348-14 COMMISSION SCOLAIRE

CONSIDÉRANT que le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, monsieur Yves Bolduc, dans son projet de redécoupage des territoires des commissions scolaires au Québec, propose la fusion des commissions scolaires de Kamouraska-Rivière-du-Loup et du Fleuve-et-des-Lacs;

CONSIDÉRANT que les deux commissions scolaires ont démontré depuis leur création en 1998 leur efficience en matière de gestion des ressources qui leur est confiée par le MELLS;

CONSIDÉRANT que les deux commissions scolaires sont des organisations performantes parmi le réseau de l'éducation au Québec au niveau de la réussite éducative des élèves et qu'elles contribuent positivement à la diplomation et la qualification de la population de notre territoire ainsi qu'à leur rétention en région;

CONSIDÉRANT que les cultures de travail, les procédures administratives et pédagogiques diffèrent d'une commission scolaire à l'autre et que l'arrimage des pratiques occasionnerait des délais ainsi que des frustrations auprès de notre population dans l'application des nouvelles règles;

CONSIDÉRANT que la fusion proposée par le ministre éloignerait le centre décisionnel de la population et de la clientèle scolaire en créant une entité territoriale de près de 10 000 km²;

CONSIDÉRANT que la nouvelle commission scolaire fusionnée ne pourrait assurer le maintien de la présence du milieu scolaire auprès des organismes socioéconomiques nécessaires au développement des communautés parce que devant assurer d'abord les services éducatifs avec du personnel réduit;

CONSIDÉRANT que les réformes récentes des services gouvernementaux réduisent considérablement les marges de manœuvre des régions en ce qui a trait à leur développement et que la fusion des commissions scolaires ne ferait que nous priver davantage de nos leviers locaux de développement;

CONSIDÉRANT que le KRIB a déjà vécu la Commission scolaire Régionale du Grand-Portage et que celle-ci a été abolie en 1986 parce que ne pouvant dispenser des services de proximité à la population tout en étant une structure ne suscitant pas la cohésion entre les territoires des 4 MRC;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-des-Aigles est satisfaite des partenariats tissés avec notre commission scolaire de par la proximité entre nos intervenants respectifs et la mise en commun de nos infrastructures au service de notre population et qu'une nouvelle structure nous obligerait à revoir nos ententes en profondeur au détriment de la qualité des services rendus à notre population;

CONSIDÉRANT que le projet de fusion des commissions scolaires ne garantit ni le maintien des emplois dans nos milieux, ni le maintien de nos écoles de village;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Kamouraska – Rivière-du-Loup et la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs ont convenu entre elles de s'engager dès maintenant à fusionner certains services administratifs;

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, monsieur Yves Bolduc, de conserver la gouvernance actuelle des commissions scolaires du Fleuve-et-des-Lacs et de Kamouraska – Rivière-du-Loup ainsi que leur territoire respectif tout en favorisant et en les supportant dans la mise en place de fusion de certains services administratifs.

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

Résolution 349-14 PROJET SOUS-SOL

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte l'entente de Développement économique Canada pour son projet au sous-sol dans le cadre de l'Initiative d'investissement local (PEDQ_IIL) et en accepte tous les termes, elle s'engage aussi à fournir sa partie de mise de fonds de 20 558 \$.

Résolution 351-14 APPUI ORGANISME DE BASSIN VERSANT (OBV)

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles écrive la lettre d'appui suivante à l'Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean. À Michel Grégoire, directeur, Organisme de bassin versant (OBV) du fleuve Saint-Jean, 3, rue de l'Hôtel-de-ville, Témiscouata-sur-le-lac, Québec, G0L 1X0. Appui au projet de **Bioindicateurs de santé pour le haut Saint-Jean** dans le cadre d'une demande de financement au Fond Loblaws pour l'eau. La MRC de Témiscouata fait partie de la région administrative du Bas-Saint-Laurent. Au service des 19 municipalités qui la composent, la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Témiscouata est un organisme qui œuvre principalement en aménagement du territoire, en urbanisme, en protection de l'environnement, en développement régional, culturel, touristique et sociocommunautaire. Par son action politique, la MRC assure un leadership mobilisateur au service de ses concitoyens et concitoyennes. Le bassin versant de la rivière **Noire** (municipalité de Saint-Athanase), ne bénéficie à l'heure actuelle d'aucune donnée sur l'état du milieu aquatique tel que démontré dans le **Plan directeur de l'eau** élaboré par l'OBV du fleuve Saint-Jean. Il s'agit en fait de la rivière la moins documentée de la MRC. Nous considérons que, dans une démarche d'efforts concertés pour le maintien ou l'amélioration de la qualité du milieu, une solide base de connaissances est essentielle pour servir de point de référence dans un processus de surveillance environnemental visant à éclairer les décisions et la planification. Les échantillonnages de macro-invertébrés benthiques et de diatomées, comme bio-indicateurs de la qualité du milieu selon le RCBA¹, l'ISB², et l'IDEC³ dans la rivière Noire, nous permettraient d'amorcer un état des connaissances sur l'écosystème de ce sous-bassin. L'intérêt de la MRC de Témiscouata pour de telles données et leur interprétation est sans équivoque et nous les partagerons à nos municipalités membres qui partagent toutes le même grand bassin versant du fleuve Saint-Jean, ainsi qu'au public via notre site web. 1 : Réseau canadien de biosurveillance aquatique pour le Canada, 2 : Indice de santé du benthos pour le Québec, 3 : Indice Diatomées de l'Est du Canada

Résolution 352-14 DEMANDE DES LOISIRS POUR 2015

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de budgétiser une aide financière pour maintenir les activités en 2015 de l'ordre de 20 000 \$ tel qu'ils ont demandé. Cette aide sera fournie sur demande en 2 tranches une première au début de 2015 et l'autre suite à leur assemblée annuelle de l'automne 2015.

Résolution 08-15 LISTE DES POMPIERS – 2015

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - LISTE OFFICIELLE DES POMPIERS 2015

CASERNE : 45					
	Nom	Prénom	Fonction	Téléphone maison	Cellulaire / paget
1	Lavoie	Francis	Directeur du Service incendie (Chef pompier)	418 779-2119	581-246-4550 418-868-6265
2	Leblanc-Breault	Jonathan	Capitaine (pompier)	418 779-2830	
3	Rioux	Éric	Lieutenant (pompier)	418 779-2341	
4	Beaulieu	Yves	Pompier	418 779-3112	
5	Bourgoin	Damien	Pompier	418 779-2931	
6	Caron	Luc	Pompier	418-779-2658	
7	Caron	Yves	Pompier	418 779-2172	
8	Charron	Nathalie	Pompière	418 779-2606	
9	Denoncourt	Marc	Pompier	581-246-2474	
10	Jacques	Guillaume	Pompier	418 499-2467	
11	Leblanc-Breault	Étienne	Pompier	418 779-3078	
12	Malenfant	Manon	Pompier	418 779-2059	
13	Manseau	Pierre	Pompier	418 779-2860	
14	Morin	Gabriel	Pompier	418 779-2609	
15	Nilson	Matthew	Pompier	418 779-3126	
16	Rioux	Jean-Philippe	Pompier	418 779-2664	
17	Rodrigue	André-Bruno	Pompier	418 779-2214	
18	Sirois	Josée	Pompière	418 779-3126	

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles officialise cette liste des pompiers pour l'année 2015.

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

Résolution 09-15 CRSBP - COTISATION ANNUELLE – BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles paie au CRSBP la cotisation annuelle pour l'année 2015 soit 559 habitants \times 3,67\$ = 2 051,53 \$ + achat livres 559 \times 0,68 \$ = 380,12 \$ + taxes pour un total de cotisation annuelle de 2 795,79 \$. Et pour le logiciel Symphonie 559 habitants \times 0,40 \$ = 223,60 \$ + taxes = 257,08 \$, pour un grand total de 3 052,87 \$.

Résolution 10-15 QUOTE-PART ANNÉE 2015 – MRC TÉMISCOUATA

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de payer à la MRC de Témiscouata les quotes-parts ci-après décrites pour l'année 2015 dès réception des factures :

	En 2015	En 2014	En 2013
Quote-part pour fonctionnement MRC	6 088,23	5 494,26	4 564,21
Quote-part pour révision schémas d'aménagement	933,71	928,82	935,64
Quote-part développement économique	2 844,32	2 808,67	2 945,67
Quote-part Pacte rural	4 534,26	4 445,37	4 358,37
Quote-part Piste cyclable	175,23	169,63	168,11
Quote-part Tronçon Monk	0,00	130,31	132,63
Quote-part Sentier national	98,73	94,24	91,23
Quote-part Fondation de la santé du Témiscouata	67,90	67,05	68,22
Gestion cours d'eau	294,96	235,97	235,97
Préfecture – Élections	597,51	590,05	600,35
Préfecture – Rémunération	543,19	536,41	545,77
Réseau d'interconnexion Radio et schéma incendie	224,07	221,27	225,13
Schéma de couverture incendie	1 629,58	1 619,22	1 637,31
Gestion et exploitation Inforoute	1 914,39	2 011,32	1 845,01
Culture et communication	543,19	536,41	545,77
Fondation de L'UQAR	0,00	0,00	120,01
GO Matrice	45,22	68,77	142,64
Règlement d'urbanisme	747,89	715,01	679,77
Fosses septiques	440,90	422,72	422,72
Bandes riveraines	<u>1 258,79</u>	<u>1 258,79</u>	<u>1 258,79</u>
Total	<u>22 982,07</u>	<u>22 344,20</u>	<u>21 523,32</u> \$

Résolution 11-15 TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF ROULAMI 2015

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles paie la quote-part en 2015 : 1 643,46 \$ pour le Transport adapté et Collectif Roulami (en 2014 de 1 628,76 \$ et en 2013 de 1 708,14 \$).

Résolution 13-15 FACTURATION ST-GUY SERVICE DE PROTECTION INCENDIE 2015

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles facture St-Guy avec une majoration de 2 %, la municipalité de St-Guy pour le service de protection incendie 2015 un montant de 5 227.50 \$.

Résolution 15-15 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renomme les mêmes personnes pour faire partie du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Lac-des-Aigles pour l'année 2013, soient les suivantes.

- Siège numéro 1 : MM. Michel Dubé, conseiller municipal;
- Siège numéro 2 : Roger Boutot, contribuable résident;
- Siège numéro 3 : Berthier Beaulieu, contribuable résident;
- Siège numéro 4 : Normand Beaulieu, contribuable résident;
- Siège numéro 5 : Elzéar Lepage, conseiller municipal.

Résolution 16-15 DEMANDE DE SUBVENTION - ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande une subvention de 35 000 \$ à M. Jean D'Amour, député, dans le cadre du budget discrétionnaire relié à l'amélioration du réseau routier municipal.

Le projet qui sera priorisé en 2015 par le biais de cette subvention est la réfection - amélioration de chaussées du chemin et de la route du rang Bédard.

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

Résolution 18-15 FÉLICITATIONS – ASSOCIATION POUR L'ENSEMENCEMENT

Reçu rapport de l'activité de Tournoi de pêche tenue samedi le 10 janvier a connu un grand succès. 140 cartes vendues et 281 inscriptions,...

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles félicite l'association de l'ensemencement pour le succès remporté lors de la tenue de la 6^e édition du tournoi de pêche sur glace tenu samedi le 10 janvier 2015 sous la responsabilité du vice-président M. Régis Bérubé et de son équipe.

Résolution 22-15 DEMANDE DES LOISIRS

Demande des Loisirs pour la 1^{ère} tranche. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise la directrice générale à émettre le chèque correspondant à la 1^{ère} tranche d'aide budgétisée de 10 000 \$ au nom des Loisirs de Lac-des-Aigles.

Résolution 23-15 QUILLETHON LORRAINE OUELLET CASTONGUAY DU 7 AU 15 FÉVRIER 2015

Invitation à participer au 21^e quillethon qui aura lieu du 7 au 15 février au Salon de quilles Témis 20 \$ / participant. Les profits seront versés à Ligne de vie du Témiscouata. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse l'inscription de 2 personnes.

Résolution 24-15 PACTE FISCAL

CONSIDÉRANT le nouveau pacte fiscal transitoire pour 2015, qui comprend les dispositions sur « une nouvelle gouvernance régionale » entraînant ainsi l'abolition des CRÉ et des CLD ;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec augmente de 50 millions son budget annuel alloué à la réfection de la voirie locale, à compter de 2015 ; Responsabilité qui a été confiée aux municipalités en 1994 et pour laquelle aucune indexation n'a été réalisée depuis ce temps ;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec a réduit le taux de remboursement de la TVQ de 62 % à 50 %, ce qui représente un manque à gagner pour Pohénégamook estimé à 37 238 \$ pour 2015 sur le budget de fonctionnement uniquement. Les activités d'investissement en seront aussi grandement affectées ;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec a également réduit sa contribution pour remplacer la taxe foncière sur les immeubles parapublics, soit la péréquation et les tenant lieu de taxes affectant notre budget de fonctionnement de 29 957 \$ pour 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles modalités du programme de la Taxe d'accise sur l'essence contraignent maintenant les municipalités à abolir les projets en régie interne en faveur de l'octroi de contrat auprès des entrepreneurs généraux, sous peine de les rendre inadmissibles à cette enveloppe. Les coûts de projet s'en retrouvent presque doublés et des pertes d'emplois locaux au sein des municipalités feront partie des impacts d'une telle décision ;

CONSIDÉRANT l'endossement de ces nouvelles dispositions par le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), organisme devant représenter les intérêts des municipalités petites et grandes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande au Gouvernement du Québec de réévaluer les orientations prises dans le cadre du pacte fiscal 2015 en considérant l'impact de telles mesures sur la capacité de payer des citoyens ainsi que sur la capacité des municipalités en région à se développer et à investir pour le maintien de leur économie ;

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande au Gouvernement du Québec de cesser de transférer des responsabilités aux municipalités tout en limitant les outils mis à leur disposition afin de faire une saine gestion de ses ressources tout en leur coupant les vivres ;

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande au Gouvernement du Québec ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités de considérer les municipalités comme faisant partie de la solution plutôt que du problème et de s'engager dans une consultation large et constructive sur un nouveau partage des responsabilités et des ressources mises à leur disposition ;

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles remette en question son adhésion à la Fédération québécoise des municipalités, puisque celle-ci, de par ses appuis et ses orientations, semble avoir mis de côté les municipalités en région au profit des grandes villes et ce, au détriment des membres qu'elle doit représenter.

Résolution 26-15 NOUVEAUX COMPTEURS

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande une prolongation du délai afin que les citoyens réussissent à rejoindre Hydro-Québec pour se soustraire de cette nouvelle installation.

Résolution 28-15 ACTION CHÔMAGE

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle son adhésion au coût de 50 \$.

Résolution 29-15 DEMANDE POUR LANCEMENT D'UN LIVRE

Lettre de Mme Lise Ouellet, écrivaine et fille d'Alcide et de Germaine Ouellet, demandant l'autorisation de faire le lancement de son 2^e livre « Sous le sixième toit » à notre bibliothèque. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles informe Mme Ouellet qu'elle serait très heureuse de l'accueillir pour le lancement de son livre. Qu'elle nous informe de la date retenue.

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

Résolution 30-15 FORMATION - RÈGLEMENT SUR LES OUVRAGES MUNICIPAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES (ROMAÉU)

Une formation sur la mise en œuvre du règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées, ROMAÉU est organisée par la FQM. Elle se donnera par conférence dès qu'un groupe de 10 à 15 personnes en fera la demande. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles inscrive le contremaître M. Berthier Beaulieu à cette formation conférence.

Résolution 36-15 FORMATION – DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

Une formation Électricité et incendie est organisée à Rivière-du-Loup, Samedi le 21 mars prochain de 8 h à 16 h 30. Coût 150\$ chacun repas inclus. Que la municipalité de Lac-des-Aigles autorise le directeur M. Francis Lavoie ainsi que le capitaine M. Jonathan Leblanc-Breault à s'inscrire à cette formation à Rivière-du-Loup et à rembourser les frais de déplacement sur présentation d'une feuille justificative.

Résolution 38-15 RENOUVELLEMENT BAIL NON EXCLUSIF (BNE)

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle son Bail non exclusif pour une autre année (BNE 34989) soit du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016 et en acquitte les frais de 255 \$ à la MRC de Témiscouata.

Qu'elle mandate et autorise M. Berthier Beaulieu, contremaître à signer la Section 3 – Déclaration du responsable, certifiant avoir respecté toutes les obligations relatives aux déclarations trimestrielles et redevances à verser, en vertu de l'article 155 de la Loi sur les mines et attestant de l'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande.

Résolution 42-15 ARBRES

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle son adhésion pour 2015 à l'Association forestière Bas-Laurentienne au coût de 65 \$. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles commande des arbres auprès de l'Association forestière Bas-laurentienne.

Résolution 43-15 FÊTE DES VOISINS 2015– INSCRIPTION - ARTICLES PROMOTIONNELS

La Fête des Voisins aura lieu Samedi, le 6 juin prochain. En 2014 la municipalité n'a pas fait d'activités à cette occasion.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles n'organise pas d'activités cette année pour la Fête des Voisins.

Résolution 44-15 CHEMIN DE ST-RÉMI – VISITE LE 11 FÉVRIER À ESPRIT-SAINT

Rencontre le 11 février à 19 h 30 à Esprit-Saint. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise le maire ainsi qu'un membre du conseil à y participer et lui remboursera ses frais sur présentation d'une pièce justificative.

Résolution 45-15 DEMANDE DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DU LAC

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide financière de 1 400 \$ à la Corporation de développement communautaire du Lac pour leurs activités de 2015.

Résolution 49-15 CAMION À NEIGE

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate M. Berthier Beaulieu, contremaître à rechercher un camion usagé qui nous conviendrait pour remplacer notre camion à neige Inter 93.

Résolution 50-15 PROGRAMME D'AIDE À LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Lac-des-Aigles désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Lac-des-Aigles prévoit la formation de quatre (4) pompiers au cours de la prochaine année dont un à la formation « Matières dangereuses – Opération » et 3 autres « Opérateur d'autopompe » pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Témiscouata en conformité avec l'article 6 du Programme.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles présente une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Témiscouata.

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

Résolution 51-15 AVIS CONCERNANT UNE DEMANDE D'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE À LA CPTAQ SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-AIGLES

ATTENDU QUE la MRC de Témiscouata a déposé à la CPTAQ au nom de la municipalité de Lac-des-Aigles une demande d'utilisation à des fins autres qu'agricoles deux secteurs d'une superficie de 150m² chacun. La demande vise le lot 12, rang 1 canton Biencourt et le lot 13, rang 1 canton Bédard afin d'installer une borne sèche sur chacun des sites. Le premier terrain appartient à M. Éric Rioux et le second à M. Clément Fournier. La municipalité a obtenu l'autorisation des deux propriétaires. L'utilisation à une fin autre que l'agriculture a pour but l'installation de bornes sèches qui seront utilisées par le service de sécurité incendie de la municipalité. L'installation de borne sèche sur le territoire est une des actions identifiées au schéma de couverture de risques de la MRC de Témiscouata afin d'assurer une desserte en eau conforme sur tout le territoire de la municipalité.

ATTENDU QUE la municipalité a étudié la demande en se basant sur les 10 critères de l'article 62 de la LPTAA, et qu'elle en conclut que :

1° et 2° : Selon l'inventaire des terres du Canada, le potentiel agricole des lots visés par la présente demande et des lots adjacents est de classe 4 et 5. Le potentiel agricole de ces lots est donc limité.

3° : L'installation d'une borne sèche sur ces lots n'aura pas d'effet sur l'utilisation agricole des lots avoisinants. Les bâtiments agricoles les plus près sont approximativement à 2.5 et 4.5 km des lots visés.

4° : Le projet n'amènera aucune contrainte supplémentaire résultant de l'application des lois et règlements. L'installation des bornes sèches n'aura aucune conséquence à l'extérieur des lots visés et assure une desserte en eau pour le service de sécurité incendie en cas d'incendie.

5° : L'installation d'une borne sèche nécessite un emplacement adjacent à un cours d'eau dont le débit est suffisant et un site accessible par les véhicules des services de sécurité incendie. La municipalité et la MRC de Témiscouata ont effectué une analyse afin d'identifier les sites répondant aux exigences et aucun autre site n'est conforme à toutes les exigences.

6° : Le projet n'aura pas de conséquence sur l'homogénéité de la zone agricole étant donné qu'il s'agit d'installer une borne sèche en bordure du cours d'eau et que l'accès est déjà existant.

7° : Les travaux visés n'auront pas de conséquence supplémentaire sur la préservation des ressources en eau et sol pour l'agriculture.

8° : Le projet n'a pas d'impact sur la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture. La demande ne contient aucune subdivision de lots et n'affectera donc pas la constitution de propriétés foncières.

9° et 10° : Non applicable;

ATTENDU QUE cette demande d'utilisation à des fins autre que l'agriculture a été jugée conforme à la réglementation municipale;

Que le conseil municipal de la municipalité de Lac-des-Aigles transmette un avis favorable à la CPTAQ, concernant la demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture sur le lot 12, rang 1 canton Biencourt et le lot 13, rang 1 canton Bédard sur le territoire de la municipalité de Lac-des-Aigles pour l'installation de bornes sèches et en acquitte les frais à la CPTAQ.

Résolution 52-15 TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ ROULAMI

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte le Budget pour l'année 2015 de Transport collectif et adapté Rouلامي et adhère à leur service. La municipalité approuve que la MRC de Témiscouata agisse à titre de mandataire, c'est-à-dire de porte-parole intermunicipal et gouvernemental.

Résolution 59-15 CAMION À NEIGE

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles retienne la plus basse soumission, conforme et complète, soumise par Jean-Luc Rivard et fils inc. de Mont-Carmel au coût de 54 950 \$ + taxes pour un camion 10 roues Sterling STE 2007. Que cet achat soit payé avec le surplus accumulé 2015. Que la directrice générale soit autorisée à émettre le chèque à sa livraison. Que Berthier Beaulieu, contremaître soit mandaté pour vérifier le camion, l'immatriculer et aller le chercher dès qu'il est prêt avec le chèque.

Résolution 61-15 DEMANDE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Demande de la bibliothèque pour le déboursé de l'aide 2015.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles débourse l'aide pour 2015 comme en 2014 d'un montant de 2 000 \$ au Comité de la bibliothèque pour la poursuite de leurs activités de 2015.

Résolution 62-15 JARDINIÈRES

Aller porter les pots avant le 1^{er} avril.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse l'achat de 40 jardinières à la serre Desjardins Turcotte de Saint-Jean-de-Dieu à 45\$ (Même prix qu'en 2013 et 2014).

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

Résolution 63-15 RENOUELEMENT DES ASSURANCES

La MMQ prévoit une hausse de 3% environ. Notre contrat a été modifié pour ajouter la caisse. Total payé en 2014 : 31 411 \$ donc possiblement 32 353 \$ à payer en 2015. Il ne faut pas oublier que nous avons reçu une ristourne pour 2014 au montant de 3128 \$ ce qui réduit le coût réel. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle ses assurances auprès de la MMQ 2015.

Résolution 64-15 ADOPTION DU TABLEAU DE BORD EN SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de Lac-des-Aigles ont pris connaissance du rapport annuel 2014 en sécurité incendie appelé tableau de bord de gestion, conformément au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Témiscouata; Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adopte le tableau de bord de gestion du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de Lac-des-Aigles en tant que rapport annuel pour l'an 2014.

Résolution 65-15 CENTRE DE MISE EN VALEUR DES OPÉRATIONS DIGNITÉ – REPRÉSENTANT MUNICIPAL AGA DU 18 MARS

Invitation à participer à l'AGA d'Opération Dignité qui aura lieu mercredi, le 18 mars à 19 h 30 à la chapelle de l'Église d'Esprit-Saint. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle son adhésion à Opérations dignité au montant de 60 \$ et mandate Claude et Elzéar à assister à l'A.G.A. de mercredi, 18 mars 19 h 30.

Résolution 66-15 CHEMIN DE SAINT-RÉMI - PAIEMENT

En décembre 2014 la résolution # 332-14 a été adoptée concernant une aide de 1000 \$ au projet du Sentier de Saint-Rémi. Reçu la facture de 1000 \$ + taxes du Chemin de Saint-Rémi en date de 2 février 2015. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles procède au déboursé de l'aide de 1000 \$ + taxes soit 1149.75 \$ par chèque au nom de « Le Chemin de Saint-Rémi » tel que résolu.

Résolution 67-15 DEMANDE DE COMMANDITE – JOURNÉE DES FAMILLES TÉMISCOUATAINES 2015

Lettre du Comité organisateur de la Journée des Familles au Témiscouata 2015, pour l'activité qui aura lieu à St-Honoré-de-Témiscouata le 23 mai prochain en collaboration avec les Maisons de la famille du Témiscouata, la Municipalité de St-Honoré-de-Témiscouata, Cosmos, Équipe de saines habitudes de vie, le CPE Les Calinours, le CSSST et autres. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide de 50 \$ au nom de Re-Source Familles pour la Journée des familles 2015 pour l'organisation de la Journée des familles 2015 au Témiscouata.

Résolution 72-15 RENOUELEMENT ENTENTE ÉCOLE

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle l'entente avec l'École l'Étincelle et mandate le maire M. Claude Breault et la directrice générale Mme Francine Beaulieu à signer cette entente.

Résolution 74-15 AVRIL MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;
CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;
CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;
CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;
CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;
CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;
CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;
CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles DÉCRÈTE que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.
QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Résolution 75-15 RENOUELEMENT LICENCE RADIO

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle les licences pour les 9 mobiles au coût de 369 \$ à Industrie Canada.

Résolution 78-15 AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle son adhésion (gratuite) à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent et mandate M. Claude Breault, maire pour assister à l'Assemblée générale annuelle de juin 2015 et à la représenter.

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

Correspondance

1. Reçu du Ministère des affaires municipales et de l'Occupation du territoire un accusé réception de notre relevé identifiant les membres du conseil ayant déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires, lequel est fait conformément à l'article 360.1 de la Loi sur les élections et les référendums.
2. Lettre de remerciement du conseil d'administration des Cuisines collectives du Haut Pays pour le prêt de la grande salle lors de leurs cuisines.
3. Lettre de remerciement de la Société Alzheimer pour notre contribution à la Marche de la Mémoire 2014.
4. Reçu de la MMQ une lettre nous confirmant que nous recevrons en ristourne un chèque de 3 128 \$.
5. Reçu de Ministère des Transports l'avis du dépôt de notre subvention de 10 000 \$ qui aura lieu le 2 février 2015.
6. Reçu de la CPTAQ une modification de l'orientation préliminaire concernant le Projet de la MRC « Ilots déstructurés ». Une copie a été remise au maire et à l'inspecteur municipal.
7. La MRC nous informe que l'inspection régionale en environnement est dorénavant assurée par M. Mathieu Leloux au poste 120. Concernant l'urbanisme et la modification des règlements poste 115 Catherine Constantin ou poste 104 Étienne Paquet-Moisan. Concernant les lots intra et le règlement sur la coupe de bois au poste 105 on contacte M. Robert Giguère. Pour les baux en villégiature et les droits carrière-sablière au poste 107 on rejoint Michelle Caron et concernant le schéma de couverture de risque en sécurité incendie au poste 124 on contacte M. Gérard Dubé. Téléphone sans frais 1-877-303-6725 MRC de Témiscouata.
8. Servitech nous informe que le délai de réponse aux demandes de révisions est jusqu'au 1^{er} novembre pour le rôle 2015-2016-2017.
9. Le maire dépose une pochette de la Table de concertation des groupes de femmes reçue à la MRC ainsi que des passes de saison pour le ski au Mont-Biencourt à remettre aux nouveaux arrivants venant de l'extérieur de la MRC.
10. La MRC nous félicite de s'être inscrit au Défi Santé 5/30 cette année.
11. Reçu une carte de remerciement de Patrice Croft et Chantal Gélinau pour le projet Murmures et remerciement particulier à Berthier et à son stagiaire.
12. Rappel concernant les dépenses et promoteurs admissibles – Pacte Rural 2015.
13. Suite à la rencontre du 25 février de la Route du grand Air, avons reçu le Budget prévisionnel.

DATES DES VERSEMENTS DE TAXES 2015

- 1^{er} versement : 23 février**
2^e versement : 25 mai
3^e versement : 24 août

CABANES À PÊCHE

Très important : voir à retirer vos cabanes à pêche du lac avant que le lac ne dégèle.

Merci de votre collaboration

Numéro de paget pour location de chalets et terrains de camping : 1-418-867-0196



PARC NATURELLES

Pour location de chalets toutes saisons (genre suisse) et de terrains de camping. Veuillez contacter Mme Renée Bernard, gestionnaire au 418-779-2739 ou 418-779-2061 ou par Paget au 418-867-0196.

2 chalets toutes saisons loués 77.25\$ / nuit en occupation double, 11 \$ / personne supplémentaire.

BIENVENUE CHEZ NOUS !

DÉVELOPPEMENT

Le projet de sentier pédestre national va bon train. Les promoteurs Louise Bourgois et Stéphane Pinel sont très actifs. Le Chemin de St-Rémi débutera officiellement au début août 2015. Notre municipalité est partie prenante de ce projet de pèlerinage long de 850 km. Nous avons investi un montant initial, non récurrent de 1 000 \$, tout comme les 54 autres municipalités comprises entre St-Adrien de Ham (Estrie) et Ste-Florence (Matapédia).

Ainsi nos familles d'accueil recevront leurs premiers pèlerins en août ; présentement 38 marcheurs (dont 30 femmes) expérimentent certaines sections du chemin de St-Rémi. Tous nos marcheurs arriveront de Ste-Rita et auront parcouru 25 km. La municipalité devra faire une halte pédestre au lac Sauvage ou s'assurer qu'il y en ait une ... Un comité local a été formé : Mme Céline Chayer, présidente, Mesdames Linda Bouchard, Jeannine Tremblay et Messieurs Laval Bérubé, Elzéar Lepage. Nous aurons besoin de familles-amies du Chemin de St-Rémi à quelques endroits le long du parcours afin de permettre aux marcheurs de remplir leurs bouteilles d'eau ou d'utiliser les services essentiels s'il y a lieu, avant le village et après en direction d'Esprit-Saint. Si le goût de rencontrer des gens vous intéresse faites nous signe !

Autre sujet : À la dernière réunion régulière de la MRC (9 mars dernier), le conseil des maires a très majoritairement adopté une résolution claire qui stipule que notre MRC mettra fin à son entente et à sa partie financement avec le CLD le 30 juin 2015. La mission du développement économique se fera désormais sous la gouvernance de la MRC tel que prévu et permis dans le projet de loi 28. Les services fournis par le CLD seront toujours disponibles mais dans une forme différente. Un comité de transition a été formé afin de minimiser les impacts négatifs de ce changement de structure. Le conseil des maires reconnaît le bon travail effectué par notre CLD mais dû aux fortes coupures dans le financement provenant de Québec une réorganisation s'imposait.

Claude Breault

LAVIE SCOLAIRE

Madame, Monsieur, Bonjour,

Le monde de l'éducation est toujours en mouvement, il bouge, il s'améliore malgré les erreurs ou les déboires de certains dirigeants politiques. L'important, voir le très important ministère de l'éducation, du loisir et du sport vient de changer de « chef ». M. Yves Bolduc a démissionné comme ministre et a laissé sa place à M. François Blais. L'arrivée de M. Blais, 53 ans, père de 5 enfants, soit dit en passant, retardera ou annulera des changements prévus. Notre nouveau ministre se voit attribuer un autre ministère, celui de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la science. Les deux anciens ministères n'en font plus qu'un et se partagent avec la culture, 24 % du budget provincial de 75 milliards \$.

Pour résumer, disons que certains dossiers chauds sont loin d'être réglés comme celui de l'avenir de notre commission scolaire, de l'anglais intensif en 6^e année, des négociations syndicales... Nous ne pouvons que souhaiter bonne chance et bon mandat à M. Blais, ex-professeur et cadre universitaire.

Le conseil des commissaires a adopté les actes d'établissement, les critères d'inscription et le plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années 2015-16 / 16-17 / 17-18. Il n'y a aucun changement dans notre secteur. Tous les services en cours devraient être là pour 3 ans minimum. Je vous transmets le nombre d'élèves prévus par municipalité pour 15-16 / 16-17 / 17-18.

St-Clément (38-39-41), St-Cyprien (60-71-77), Ste-Rita (18-18-14), Lac-des-Aigles (30-30-34), Squatec, primaire (48-42-36) et secondaire (91-99-91).

Pour terminer j'aimerais rappeler que notre petite commission scolaire a terminé première sur les 60 commissions scolaires francophones du Québec au niveau des épreuves ministérielles de l'an dernier et que l'école secondaire de Squatec a terminé 29^e sur 423 écoles québécoises (1^{er} au Bas-Saint-Laurent).

Vous pouvez consulter le dernier rapport annuel pour les années 2013-2014 sur le site la commission scolaire du Fleuve et des lacs (inscrivez : **csfl** dans votre moteur de recherche et au centre sous l'onglet communication vous y trouverez le dernier rapport annuel). De multiples informations y sont inscrites dont le nombre d'employés, le nombre d'élèves, le budget et plusieurs activités réalisées dans nos écoles.

Claude Breault, Commissaire scolaire pour le District, no 8 : St-Clément, St-Cyprien, Ste-Rita, St-Guy et Lac-des-Aigles

INFO BIBLIOTHÈQUE

Livres récemment acheté :

Quelques livres ont été achetés Décembre :

Pour les adultes

Tome 1 à 4	Le quatrième rang	André Mathieu
Tome 1 à 3	Belle est la rose Une épine dans le cœur L'honneur d'un prince	Liz Curtis Higgs
Tome 1-2	Le secret des Dieu	Yves Laliberté
	Le gazon	Amélie Dubois
	Des nouvelles d'une p'tite ville	Mario Hade
	Le chant des Esprits	Sarah Lark

Pour les enfants

Tome 14	Chérub format poche	Robert Muchamore
Tome 8	Le journal d'un dégonflé	Jeff Kinney
Tome 12	Ma sœur est un vampire	Sienna Mercer
Tome 1 à 5	Les soucis d'un sansoucy	Jean Morin
Tome 1 à 5	Les ailes d'Alexanne	Anne Robillard
Tome 1-2	Sur le poteau jeu de puissance	David Skuy
	Go girl les 2 côtés de la médaille	Sally Rippin
	Le monde totalement à l'envers de Fanny	Richard Petit
	Les filles modèles	Marie Potvin
Tome 1	Le club des girls	Catherine Bourgault
	Le club des girls ennemies jurées!	Catherine Bourgault
Tome 3	Amies à l'infinies	Audrey Parily
7 livres	Ben entreprend (série pour les 6-8 ans)	Julia Gagnon
	Les aventures de Billy Bob (La frite fantôme)	Philippe Chauveau

HORAIRE de la bibliothèque :

La bibliothèque sera fermée lundi le 6 avril et lundi le 18 mai 2015

Lundi : 14h00 à 15h30

Mardi : 19h00 à 20h30

Mercredi : 19h00 à 20h30

ANIMATIONS à la bibliothèque:

Ribambelle de rubans : Mardi le 31 mars à 18h30

Joyeux printemps !

Animation lecture à votre bibliothèque municipale



RIBAMBELLE DE RUBANS

Tout le monde est en retard au mariage et tout va de travers! Émilie, vêtue de sa merveilleuse robe à rubans, peut tout arranger... Enfin presque tout !

Mais qui va arranger la robe d'Émilie, maintenant qu'elle est toute sale et déchirée?

Robert Munsch a imaginé cette histoire grâce à Jillian, une petite fille mohawk qui assistait à une séance de lecture, habillée de sa robe à rubans traditionnelle toute neuve.

Un conte interactif qui saura charmer les enfants.

Ce conte sera suivi d'un bricolage et d'une collation à la couleur de Pâques.

À VOTRE BIBLIOTHÈQUE
Mardi le 31 mars de 18h30 à 19h30

Lise Leblanc

Animatrice du Réseau des bibliothèques publique du Bas St-Laurent

À NE PAS MANQUER

Une animation de lecture pour Pâques à la bibliothèque

Les membres du Comité d'éveil à la lecture et à l'écriture vous préparent une activité exceptionnelle pour Pâques. Il vous suffit de compléter le mot caché ci-joint et de l'apporter à ta bibliothèque le **31 mars prochain à 18h30**. Ce soir-là, il y aura une animation de lecture ainsi que deux prix à gagner. C'est un rendez-vous !



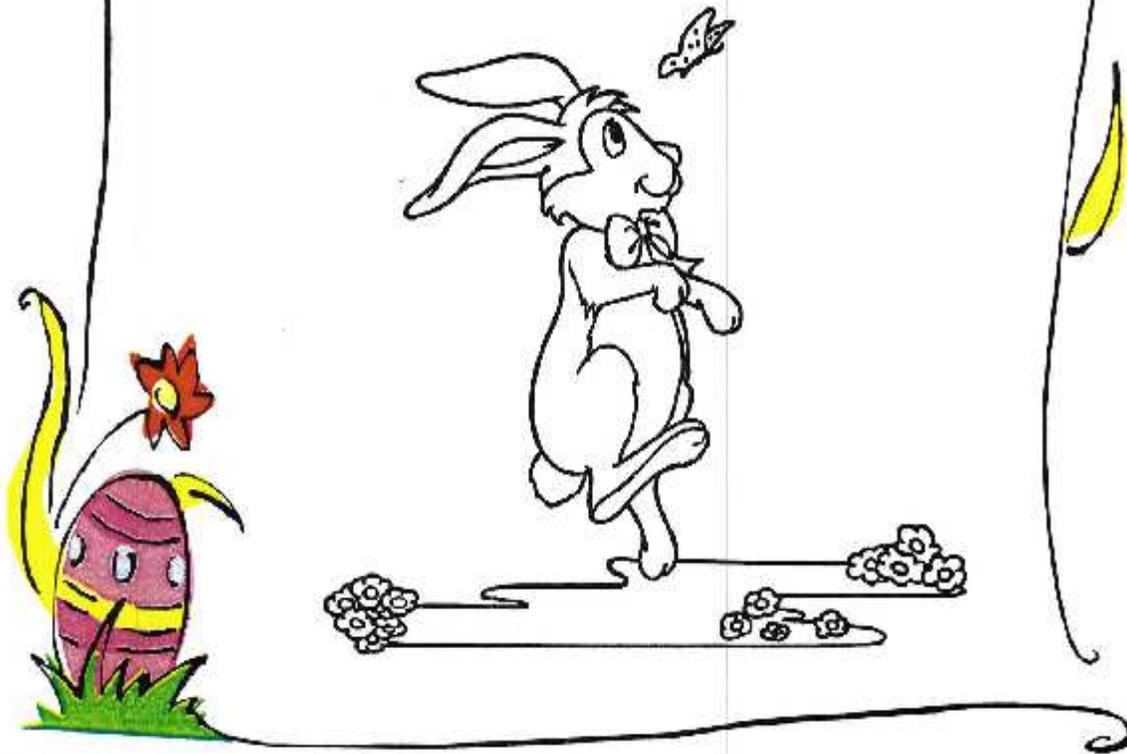
Guylaine Sirois, Pour le Comité d'éveil à la lecture et à l'écriture du Haut-Pays

Dans la grille retrouve les mots suivants :

AGNEAU - CHOCOLAT - CLOCHES - LAPIN - LIEVRE - OEUF - PAQUES - POULE - POUSSIN

(les mots se lisent de gauche à droite et de haut en bas)

P	C	H	O	C	O	L	A	T	
P	O	U	L	E	E	I	S	C	
O	C	P	A	Q	U	E	S	L	
U	H	A	P	U	F	V	I	O	
S	E	F	I	O	T	R	E	C	
S	L	O	N	U	R	E	C	H	
I	A	G	N	E	A	U	F	E	
N	E	L	A	G	O	E	F	S	



«L'âgisme, c'est quoi?»¹

L'âgisme est un terme qu'on entend de plus en plus souvent. **Mais c'est quoi, l'âgisme?** Tout comme le sexisme et le racisme, l'âgisme est une forme de discrimination, mais basée sur l'âge.

Bien que les jeunes et les personnes âgées puissent être victimes d'âgisme, ce sont principalement les personnes âgées qui en sont la cible.

Comment se manifeste l'âgisme? L'âgisme envers les personnes âgées se manifeste par du rejet, de l'indifférence, des paroles infantilisantes ou des moqueries. Nous en avons tous été témoin à un moment ou à un autre et, peut-être sans nous en rendre compte, nous avons-nous-mêmes probablement fait de l'âgisme.

Où retrouve-t-on de l'âgisme? On retrouve de l'âgisme dans toutes les sphères de notre vie : au travail, dans les médias, dans la communauté et les milieux de vie. Ajoutons que les personnes âgées elles-mêmes peuvent pratiquer l'âgisme entre elles.

Des exemples d'âgisme envers une personne âgée:

- Ne pas lui laisser le temps de terminer sa phrase.
- Choisir à sa place, ne pas tenir compte de son opinion.
- Se moquer d'elle si elle démontre de l'affection envers son partenaire
- La traiter comme un enfant
- Généraliser des traits de caractère ou des états de santé en affirmant, par exemple, que toutes les personnes âgées sont «*chialeuses*» ou «*impotentes*».

Quelles sont les conséquences ?

Malheureusement, certaines personnes âgées intègrent ces fausses croyances. Elles risquent ainsi de se priver de certaines expériences, de diminuer certaines activités en se disant « je suis trop vieille pour ça »

Il y a beaucoup d'autres conséquences. Marie Beaulieu, spécialiste dans la prévention des abus chez les personnes âgées, dit « **L'âgisme est un terreau fertile pour la maltraitance** ». Si on accorde moins de valeur à une personne à cause de son âge, ça augmente le risque pour le manque de respect, la négligence, les abus de toutes sortes et la violence. Sa capacité de se défendre peut également être diminuée.

L'âgisme n'a pas toujours existé. Quelle en est la cause?

Une cause est que notre société actuelle accorde beaucoup de valeur à la jeunesse et la performance. Le vieillissement normal nous éloigne de tout ça.

Comment agir contre l'âgisme?

Un premier pas est d'oser se questionner et de vérifier nos propres préjugés envers les personnes âgées. Il faut aller au-delà des apparences, au-delà du physique, et aller voir à l'intérieur de ces personnes. Certes, le corps flétrit et enregistre plusieurs pertes. Mais à l'intérieur, il y a un cœur qui vibre, qui peut encore s'émerveiller, rire, donner et aimer. Aussi, il est toujours possible de se développer, de s'améliorer, même dans des conditions difficiles.

Nous pouvons également favoriser les activités intergénérationnelles, pour que jeunes et moins jeunes se côtoient régulièrement, apprennent à se connaître et laissent graduellement tomber leurs préjugés.

Et la sagesse?

Lutter contre l'âge et ses manifestations, c'est lutter contre le cycle de la vie. C'est dépenser de l'énergie pour éviter l'inévitable. La sagesse pourrait être d'accueillir les changements qu'on aime moins, et poser notre regard davantage sur ce qui est à l'intérieur.

Si le corps subit des changements tout au long de la vie, ceux associés à l'âge mûr sont toutefois dévalorisés. Il y a pourtant bien des côtés positifs à prendre de l'âge. Nous n'avons qu'à penser à la grande quantité de connaissances et d'expériences que nos personnes âgées possèdent comme un beau trésor qui ne demande qu'à être partagé.

Alors accordons-leur de la place dans notre vie et notre cœur, soyons plus tolérants et plus empathiques à leur égard et nous éviterons de tomber dans l'âgisme. Donnons-leur une place de choix dans notre société, car après tout, à moins d'un coup du sort, la majorité d'entre nous connaissons cette période qu'on appelle amicalement l'âge d'Or!

Par : Le Comité *VIEILLIR SANS TRACAS*, pour la prévention des abus chez les personnes âgées du Témiscouata.²

¹Article fortement inspiré par les articles publiés dans *VIE ET VIEILLISSEMENT*, « L'âgisme, parlons-en », 2013, vol. 11, nos 1 et 2,

² Le comité est composé de représentants de plusieurs organismes du Témiscouata. Pour plus d'information, contacter Simon Potvin au Centre d'action bénévole, 418-853-2546.



Conseils de sécurité durant la période des sucres Mesures de prévention : Érablière

Avec la période des sucres qui approche à grands pas, le service incendie de votre municipalité tient à vous rappeler quelques consignes de sécurité et des mesures de prévention que vous pouvez mettre en place afin de limiter et même prévenir des incidents.

Accès et visibilité

- Dégager vos sorties, fenêtres, escaliers
- Assurez-vous d'avoir un numéro civique visible du chemin public

Vérification des extincteurs annuellement

- Installer un extincteur portatif dans la pièce où se trouve l'appareil de chauffage et apprendre à s'en servir. L'extincteur ne doit pas être à moins de 3 mètres de l'appareil de chauffage

Installation d'avertisseur de fumée

- Lorsque vous avez une pièce pour dormir ou un endroit pour cuisiner, pensez à installer un avertisseur de fumée et un avertisseur de monoxyde de carbone (CO) dans la pièce.
- Penser à mettre une pile neuve dans chaque avertisseur et à vérifier la date de fabrication sur le boîtier de l'appareil (durée de vie de 10 ans)

Entreposage de matières inflammables

- Veiller à entreposer le propane et les matières inflammables à l'extérieur.
- Disposer des cendres dans un contenant métallique à fond surélevé, conservé dehors, loin de tout matériau combustible, car elles peuvent rester chaudes jusqu'à 72 heures.

Installations électriques

Penser à effectuer une vérification des installations électriques. Voici quelques éléments à vérifier :

- Mât de raccordement fixé correctement ?
- Panneau de distribution ?
 - Dégagement de 1 m autour ?
 - Identification claire des circuits ?
 - Calibre approprié des dispositifs de protection ?
 - Couvercle protecteur des pièces nues sous tension ?
- Boîtes de jonction avec plaque de protection ?
- Câblage / filage en bon état ?
- Interrupteurs et prises avec plaque de protection et en bon état ?
- Cordons souples (rallonges) utilisés de façon temporaire seulement ?
- Appareillage installé, utilisé de façon sécuritaire et en bon état ?

D'autres précautions importantes

- Installer un système d'alarme relié à une centrale (avertisseur contre l'humidité)

Ne pas brûler :

- Éviter de brûler du bois traité ou peint, du plastique ou autre déchet. Les produits toxiques dégagés augmentent la formation de créosote et peuvent vous intoxiquer.
- Ne pas utiliser d'essence, de kérosène ou un allume-barbecue pour démarrer un feu.
- Cesser l'utilisation de l'appareil si le verre de la porte est fendu ou brisé.
- Installer les décorations loin des appareils de chauffage.
- Éloigner les objets combustibles de l'appareil.
- S'assurer que les matériaux du sol et du mur près de l'appareil sont non combustibles.
- S'assurer que la maçonnerie à l'intérieur du foyer est intacte.
- S'assurer qu'aucune rouille ou corrosion n'apparaît sur la cheminée extérieure.
- S'assurer d'avoir fait le ramonage de la cheminée avant son utilisation

Du bon bois, bien entreposé

- Couvrir les bûches afin de les protéger des intempéries. Le bois humide brûle mal et augmente les dépôts de créosote.

Service de sécurité incendie, Municipalité de Lac-des-Aigles (418) 779-2119
Gérald Dubé, Préventionniste, MRC de Témiscouata, 1(877) 303-6725 p.124



Association régionale pour l'entourage de la personne atteinte d'un trouble majeur de santé mental

La mission de l'organisme, La Lueur de l'Espoir du Bas-Saint-Laurent, est de soutenir, par différents services (rencontres individuelles et de groupes), l'entourage (parents, frères et sœurs, enfants, amis et collègues de travail) d'une personne ayant une problématique en santé mentale.

Nous couvrons les 8 MRC du Bas-Saint-Laurent.

Nous offrons aussi des séances d'informations pour les parents d'enfants ayant un diagnostic de TDAH.

Pour le Témiscouata, les rencontres seront **les mercredis 13 et 20 mai 2015**.

Pour informations, contacter nous au point de services de Rivière-du-Loup.

Consultations gratuites et confidentielles.

N'hésitez pas à communiquer avec nous !

Bureau régional (Rimouski) : 418 725-2544 ou 1 877 725-2544 (sans frais)

Point de services de Rivière-du-Loup : 418 863-4689

Site web : www.lueurespoirbsl.org

Les Diabétiques – Amis du KRTB

Connaissez-vous *Les Diabétiques - Amis du KRTB* ? Cet organisme sans but lucratif existe pourtant depuis le 30 novembre 1989 !

Sa mission consiste à : « Informer ses membres (éducation de la maladie et autres), sensibiliser par tous les moyens possibles à la prise en charge de saines habitudes de vie et prévenir par une attitude pédagogique visant à outiller les gens aux prises avec la maladie. » Divers programmes opérationnels sont mis de l'avant afin de « promouvoir l'amélioration des conditions socio-économiques et physiques des diabétiques du KRTB par le regroupement et la prise en charge de ceux-ci. Des conférences sont organisées, des vidéos, volumes et autres activités sont mis à la disposition des membres. »

Attention ! À ne pas confondre !

Il est important de ne pas confondre cet organisme de chez nous avec *Entraide Diabétique du Québec. Les Diabétiques - Amis du KRTB* fait la cueillette de vêtements et articles divers (même des meubles), et ce, sur tout le territoire du KRTB. Tous les profits réalisés suite aux activités qui en découlent sont réinvestis au KRTB, pour les gens d'ici.

Saviez-vous que *Les Diabétiques-Amis du KRTB* ont la plus forte prévalence (nombre de cas de maladie enregistré dans une population déterminée) au Québec ? La prévalence dans tout le Québec est de 4.7 alors qu'elle est de 7.9 au KRTB ! Voilà pourquoi il est important de faire en sorte que les articles que vous n'utilisez plus puissent contribuer à améliorer la qualité de vie des gens d'ici qui combattent le diabète et participer à la prévention de cette maladie.

Cueillette

Un simple coup de fil et vous serez informé du moment où la cueillette pourra être effectuée chez vous. Communiquez au 418 862-7428.

"CONCOURS"

« LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE CHEZ NOUS, LES CONNAISSEZ-VOUS? »

Dans le cadre de la tournée rurale organisée par la Solidarité Témiscouataine des organismes Communautaires (STOC), nous avons organisé un concours dans le but de vous faire connaître nos organismes régionaux. Vous aviez à répondre à des questions suite à la lecture d'informations au sujet des différents organismes de notre milieu. Le concours s'échelonnait sur trois parutions. Voici les noms des gagnants et gagnantes :

Gagnant 1 : Madame Janie Michaud de Squatec. (Produits d'érable commandités par Aménagement Forestier BeauFor)

Gagnant 2 : Madame Diane Blier de Squatec. (Vitrail réalisé par Céline Jacques de Biencourt)

Gagnant 3 : Madame Marguerite Dionne de Squatec. (Forfait de ski au Mont-Biencourt)

Gagnant 4 : Madame Reine Caron de Squatec. (Catalogne réalisée par Antoinette Blier de Squatec)

Nous tenons à vous remercier pour votre participation et nous espérons que ce petit concours a contribué à mieux vous faire connaître les ressources de notre région.

Un merci également à nos commanditaires qui nous ont permis de vous offrir de magnifiques prix!

Bonne année 2015 !

Le comité de la tournée rurale pour le Haut-Pays :

Monique Blier, Place des jeunes de Squatec, Isabelle Dionne, Maison des Jeunes de Lac-Des-Aigles, Guylaine Sirois, Maison de la famille du Témiscouata, Lyne Bourgoïn, Centre des Femmes du Ô Pays, Fanny Pilon, Regroupement des assistées sociales et assistés sociaux du Témiscouata

Gymkhana

Bonjour,

Le conseil d'administration du comité Gymkhana a décidé lors de sa dernière réunion (25 février 2015) de prendre une année sabbatique cette année. Il n'y aura donc aucune activité et aucune compétition équestre organisée par le comité Gymkhana.

Par contre, si un autre comité, un groupe de personnes ou même un particulier voulait créer une activité quelconque ou utiliser les infrastructures en place il y aurait possibilité d'entente pour l'utilisation du site.

Claude Breault

Comité Gymkhana : Vicky Bérubé, présidente, Lyson Bourgoïn, Katy Thériault, Élisabeth-Anne Marchand, Armand Bérubé, Elzéar Lepage, Sébastien Michaud, Jerry Mailloux et Claude Breault

NOUVEAUX-NÉS



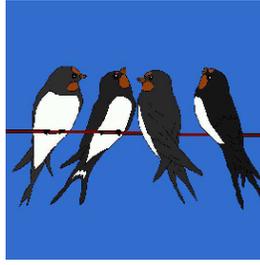
Gabriel Morin et Cynthia Damboise sont fiers de vous présenter le nouveau venu dans leur famille.
Nolan est né le 6 février 2015. Il pesait 7 lb 2 onces.
Toute la famille se porte à merveille et Justine, la grande sœur est très heureuse!!!



Éma Lévesque née le 9 janvier à Rimouski, fille de Guillaume Lévesque et Jessica Duval

La Municipalité félicite les parents !

HORAIRES



BUREAU MUNICIPAL

BUREAU FERMÉ :

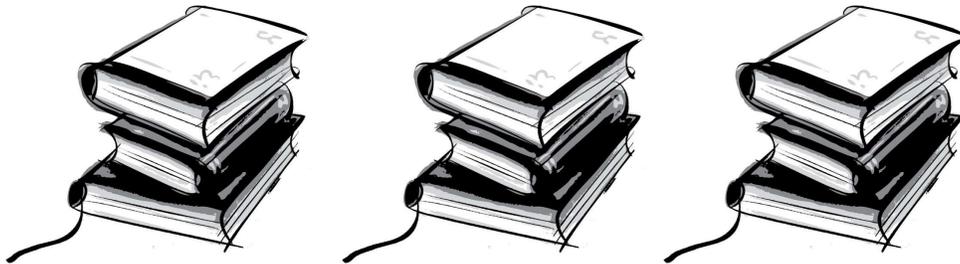
Le bureau sera fermé les jeudis et vendredis, 2-3 avril et lundi de Pâques, le 6 avril 2015.

Journées des Patriotes : Fermé Lundi le 18 mai

Pour informations : 418 779-2300 poste 24 et à info@lacdesaigles.ca

Horaire normal du bureau municipal

Du lundi au Vendredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 15 h



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Horaire de la bibliothèque à compter du 18 novembre 2014

- Lundi : de 13 h 30 à 15 h 00
- Mardi : de 19 h 00 à 20 h 30
- Mercredi : de 19 h 00 à 20 h 30

La bibliothèque sera fermée lundi le 6 avril et lundi le 18 mai 2015

Pour informations : 418 779-2300 poste 17

SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER - RELAIS POUR LA VIE

Nous sommes l'équipe des fleurs du matin et nous participons à une collecte de fonds pour la Société canadienne du cancer. Nous y participons par l'entremise de l'évènement du Relais pour la Vie. Nous vous invitons pour une cinquième année, à vous joindre à nous !!!

UNE SOUPE POPULAIRE ET DESSERTS SUIVI D'UNE MARCHÉ AU FLAMBEAU **SALLE MUNICIPALE DE LAC-DES-AIGLES SAMEDI, LE 18 AVRIL PROCHAIN À 17H00** **LE COÛT EST DE 8,00\$ DU BILLET GRATUIT POUR LES 12 ANS ET MOINS**

Des billets sont en vente au Bureau du médecin. Il y en aura également à l'entrée le soir de l'activité.

Une personne viendra rendre un témoignage et expliquer le but du Relais pour la Vie. Sur place il sera possible de faire l'achat d'un flambeau pour participer à la marche au coût de 5,00\$. Il sera possible pour le même coût de faire l'achat de luminaires qui seront allumés le 6 juin prochain au Relais pour la Vie à Rimouski. Vous pouvez également faire un don.

Tout l'argent recueilli lors de cette activité, sera remis à la Société Canadienne du Cancer. L'an passé notre équipe a remis plus de 7000\$ dont une bonne partie de l'argent, fut amassée lors de notre activité de la SOUPE POPULAIRE.

Prenez note qu'il n'y a plus de porte à porte dans notre village pour amasser des fonds.

Merci pour votre participation et au plaisir de venir vivre cette belle activité.

Célébrer, rendre hommage, lutter

L'Équipe des Fleurs du matin: Linda Bouchard, Johanne Bérubé, Véronique Bouchard, Pascale Pelletier, Johanne D'Auteuil, Gaétane Rioux et Jocelyne Bourgoïn.

CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS À VENIR

Mardi, le 31 mars 2015	- Animation à la bibliothèque
Mercredi, le 8 avril	- Réunion du conseil à l'Édifice municipal 75, Principale
Samedi, le 18 avril	- Soupe populaire et Marche « Relais pour la vie »
Lundi, le 4 mai	- Réunion du conseil à l'Édifice municipal 75, Principale
Lundi, le 1 ^{er} juin	- Réunion du conseil à l'Édifice municipal 75, Principale
Lundi, le 6 juillet	- Réunion du conseil à l'Édifice municipal 75, Principale

Membres du conseil municipal

M. Claude Breault, maire, dossiers MRC, RALDA, Bibliothèque, Gestion interne, Comité Gymkhana

M. Michel Dubé, conseiller siège # 1, pro-maire, dossiers sécurité incendie et OMH

M. Jean-Guy Beaulieu, conseiller siège # 2 et OMH

Mme Nicole Beaulieu, conseillère siège # 3, dossier bibliothèque et OMH

M. Roger Dubé, conseiller siège # 4, RALDA, Maison des Jeunes et Club QUAD

Mme Nadia Sheink, conseillère siège # 5

M. Elzéar Lepage, conseiller siège # 6, dossier Matières résiduelles, RALDA, Corporation de développement communautaire du lac, Réserve Duchénier, Comité ensemencement, Loisirs, OMH et Gymkhana

Employés municipaux

Mme Francine Beaulieu, directrice générale 418 779-2300 poste 24

Mme Nadia Castonguay, agente administrative service à la clientèle 418 779-2300 poste 11

M. Berthier Beaulieu, contremaître 418 779-2300 poste 15

M. Simon Giguère, inspecteur municipal 418 779-2300 poste 13

Mme Renée Bernard, gestionnaire du Parc Natur'Ailes 418 779-2739 ou 2061

M. Francis Lavoie, directeur du service incendie 418-779-2119

M. Doris Dubé, 2^e employé aux chemins d'hiver

M. Guillaume Dubé, 3^e employé aux chemins d'hiver

Joyeuses Pâques